



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 7 novembre 2022** à compter de **20 h 05**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Claude Ménard, Conseiller
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Madame Nathalie Fillion, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière
Monsieur Maxime Salois, Directeur général adjoint & greffier-trésorier adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
 - 6.2 Dépôt - Déclaration intérêts pécuniaires des élus
 - 6.3 Renouvellement du permis en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements - Nomination
 - 6.4 Piscine municipale - Mandat pour services professionnels
 - 6.5 Demande de subvention au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) – Axe coopération municipale pour la mise en place d'un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional
 - 6.6 Ressources humaines - Remerciements aux employés - départ et retraite
 - 6.7 Ressources humaines - Poste col bleu permanent - Embauche
 - 6.8 Ressources humaines - Poste préposée aux services administratifs - service de la taxation - Embauche

- 6.9 Ressources humaines - Poste de contremaître aux travaux publics - Embauche
- 7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**
- 8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Approbation du budget 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Quote-part supplémentaire 2022
- 9. **TRANSPORT ROUTIER**
 - 9.1 Resurfaçage montée Du Moulin - Décompte numéro 1
 - 9.2 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
- 10. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.1 Soumission - Resurfaçage du bassin de neutralisation à la station de production d'eau potable -Adjudication
 - 10.2 Réparation égout au 104 rue du Parc
- 11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**
- 12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 12.1 Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - fonctionnaire désigné - Nomination
 - 12.2 Règlement numéro 577-2022 sur l'interdiction des sacs de plastique - responsable de l'application - désignation
 - 12.3 Officier désigné à la MRC de Marguerite-D'Youville pour l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (libre écoulement, obstruction dans un cours d'eau)
 - 12.4 Représentant au Comité cours d'eau de la MRC Marguerite-D'Youville - Nomination
 - 12.5 Mésementes - Loi sur les compétences municipales - Nomination d'une personne désignée
 - 12.6 Inspecteur - Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens - Désignation
 - 12.7 Précision concernant l'application des règlements de zonage lotissement, construction, permis et certificats - Nomination
 - 12.8 Inspecteur métropolitain local - Nomination
 - 12.9 Responsable du dossier de la zone inondable à la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM- Nominations
 - 12.10 Responsable de l'application du règlement des rejets à l'égout à la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM - Nomination
 - 12.11 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination

- 12.12 Demande de dérogation mineure DM 09-2022 | 659 rue Viateur-Paradis
- 12.13 Demande de dérogation mineure DM 10-2022 | 618 route Marie-Victorin
- 12.14 Demande d'affichage | 618 route Marie-Victorin
- 12.15 Autorisation d'une demande à la MRC Marguerite-D'Youville pour la réalisation d'un carnet de santé pour bâtiment non résidentiel en vue de la préparation aux travaux de restauration patrimoniale du Moulin à vent de Verchères

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Programme d'achat d'oeuvre d'art 2022

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2022-222

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

2022-223

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre et de la séance spéciale du 17 octobre 2022, tels que rédigés et présentés.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

5. LÉGISLATION

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-224

6.1. APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste du 31 octobre 2022 pour les chèques #5649 au #5845 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 1 166 722,41\$.

ADOPTÉ

6.2. DÉPÔT - DÉCLARATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Les élus ont tous déposé leur déclaration d'intérêts conformément à la Loi.

2022-225

6.3. RENOUVELLEMENT DU PERMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET SES RÈGLEMENTS - NOMINATION

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Luc Forcier, directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'AUTORISER au nom de la Municipalité de Verchères, madame Carole Dulude, Directrice générale ou madame Isabelle Millette, Directrice aux travaux publics à signer tout document pour l'obtention d'un permis délivré par le ministère de l'Environnement en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements.

ADOPTÉ

2022-226

6.4. PISCINE MUNICIPALE - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que les derniers travaux effectués sur la piscine municipale remontent à 10 ans et visaient à maintenir les installations pour cette même période;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'analyser les scénarios possibles afin de préserver cet actif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER le mandat à la firme Génipur pour l'évaluation générale de l'état actuel de la piscine municipale et de ses installations, et élaboration des avenues possibles, incluant l'étude technico-comparative, le tout suivant l'offre de services datée du 28 septembre 2022 au montant de 32 000\$ plus taxes.

ADOPTÉ

6.5. **DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – AXE COOPÉRATION MUNICIPALE POUR LA MISE EN PLACE D’UN SYSTÈME DE GESTION DOCUMENTAIRE ET D’ARCHIVAGE NUMÉRIQUE RÉGIONAL**

ATTENDU le Programme d’aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la gestion documentaire est la structure d'une gestion efficace de tous les documents et informations d'un organisme, de la création à la destruction ou conservation permanente, en conformité avec les lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que depuis mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a profondément modifié l'organisation du travail avec l'arrivée du télétravail dans les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle réalité a un impact sur la gestion documentaire et l'archivage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) et l'ensemble de ses municipalités locales ont ciblé un besoin commun, soit celui de :

- permettre la structure, l'organisation et l'accès aux documents reçus ou créés par les employés, le tout à distance;
- permettre la structure, l'organisation et l'accès aux documents dans le respect des contraintes de confidentialité et de protection des renseignements personnels;
- structurer une masse documentaire numérique croissante et éparse;
- réduire les investissements requis pour la mise en place de serveurs, la sauvegarde des données et des documents ainsi que pour l'achat de logiciels;
- assurer la sécurité (accès et conservation) des dossiers et documents pour la continuité des activités des municipalités;
- mitiger le risque de perte d'information;
- permettre de répondre aux demandes d'accès à l'information avec facilité et dans un délai raisonnable.

CONSIDÉRANT que la MRC désire mettre en commun un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional pour répondre autant aux besoins de la MRC que de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que ledit projet nécessitera des investissements et des équipements ainsi qu'un développement d'outils de travail et de formation;

CONSIDÉRANT que ce projet est souhaité par l'ensemble des municipalités locales membres de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le projet visant à mettre en place un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional (Projet);

D'ACCEPTER que la MRC de Marguerite-D'Youville soit responsable de la réalisation de ce projet;

D'APPUYER la demande d'aide financière présentée par la MRC pour obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉ

2022-228

6.6. **RESSOURCES HUMAINES - REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS - DÉPART ET RETRAITE**

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Claude Brodeur et de monsieur Jean-Claude Brunelle;

ATTENDU les démissions de madame Isabelle Moreau et de monsieur Daniel Labonté.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

et résolu unanimement :

DE REMERCIER ces employés pour leurs années de service consacrées à la Municipalité de Verchères.

ADOPTÉ

2022-229

6.7. **RESSOURCES HUMAINES - POSTE COL BLEU PERMANENT - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du monsieur Claude Brodeur au poste de col bleu à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a fait l'objet d'un affichage à la fois interne et externe depuis le départ de Monsieur Brodeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'embauche de **monsieur Marc Gagnon** au poste de col bleu permanent. Les conditions d'emploi étant celles prévues à la convention collective en vigueur et à l'annexe A-1.

ADOPTÉ

2022-230

6.8. **RESSOURCES HUMAINES - POSTE PRÉPOSÉE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS - SERVICE DE LA TAXATION - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT le départ de madame Isabelle Moreau du poste de Préposée aux services administratifs - Service de la taxation en octobre dernier;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a fait l'objet d'un affichage à la fois interne et externe depuis le départ de madame Moreau;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues d'embauche effectuées par la direction générale;

CONSIDÉRANT le choix de la direction générale compte tenu de la présentation et des références reçues de la part de son ancien employeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'embauche de **madame Isabelle Morin** à titre de Préposée aux services administratifs - Service de la taxation en remplacement de Madame Isabelle Moreau selon les conditions stipulées dans la convention collective des cols blancs;

QUE madame Morin entre en poste selon la date convenue entre cette dernière et la direction générale au 21 novembre 2022.

ADOPTÉ

2022-231

6.9. RESSOURCES HUMAINES - POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Daniel Labonté au poste de contremaître;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a fait l'objet d'un affichage depuis le départ de Monsieur Labonté;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Ménard

et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'embauche de **monsieur Benoit Lafrenière** au poste contremaître aux travaux publics. Les conditions d'emploi étant décrites à l'annexe A-1.

ADOPTÉ

7. COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-232

8.1. APPROBATION DU BUDGET 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE 2022

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté une quote-part supplémentaire pour l'exercice financier 2022 qui représente pour la Municipalité de Verchères, une facture supplémentaire à payer de 69 228 \$;

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2023 avec une augmentation de 16,17%, établissant pour Verchères, une quote-part de 1 161 954 \$;

ATTENDU que la Loi sur la police détermine le niveau de compétence des services de police selon la population qu'ils desservent;

ATTENDU que la Municipalité de Verchères fait partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et que par conséquent, malgré sa population de 5 826 habitants elle se voit dans l'obligation d'assumer les services policiers de niveau 2 ;

ATTENDU que le plan métropolitain d'aménagement et de développement prévoit depuis 2012 que la Municipalité de Verchères fait partie des municipalités qui doivent assurer la protection du territoire agricole du territoire de la CMM, alors que des municipalités plus peuplées ont pu se développer, et se développent encore tant au niveau résidentiel, commercial et industriel;

ATTENDU que chaque augmentation de quote-part pour services publics, imposée à la Municipalité sur la base des particularités relatives au fait de faire partie de la CMM, revêt pour une petite municipalité comme Verchères, un caractère d'iniquité en fonction des possibilités limitées en matière de zonage;

ATTENDU que la Municipalité de Verchères croit fermement à l'importance de protéger le territoire agricole, mais constate qu'il n'est plus viable pour la municipalité d'être privée de la possibilité de trouver de nouvelles sources de revenus afin de s'acquitter de ses quotes-parts, d'offrir des infrastructures de qualité à sa population, et de soulager le fardeau des propriétaires fonciers de la municipalité;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERCHÈRES :

DE NE PAS APPROUVER la quote-part supplémentaire de 2022, le budget et les immobilisations 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 26 octobre 2022;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de même qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal d'élaborer une solution équitable pour les municipalités de la CMM qui doivent assumer des services calculés sur ce fait, et dont la richesse foncière est limitée par le plan métropolitain d'aménagement;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Madame Valérie Plante, présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi qu'à Monsieur Martin Dulac, président de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.

ADOPTÉ

9. TRANSPORT ROUTIER

2022-233

9.1. RESURFAÇAGE MONTÉE DU MOULIN - DÉCOMPTE NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT la résolution 2022-126 octroyant un contrat à Pavage Axion inc. pour les travaux de resurfaçage de la montée du Moulin;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés et que le décompte numéro 1 a été soumis par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par Luc Dery, ingénieur régional en date du 11 octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement du décompte numéro 1 au montant de 226 512,05 \$, pour les travaux de resurfaçage de la montée du Moulin effectués par Pavage Axion inc.

ADOPTÉ

2022-234

9.2. MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Municipalité de Verchères confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Municipalité de Verchères consente à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat ;

QUE la Municipalité de Verchères confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du **1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026** (3 ans);

QUE la Municipalité de Verchères s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG ;

QUE la Municipalité de Verchères s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité de Verchères reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CAG et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus ;

QUE la Municipalité de Verchères reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

ADOPTÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-235

10.1. SOUSSION - RESURFAÇAGE DU BASSIN DE NEUTRALISATION À LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE -ADJUDICATION

ATTENDU que les demandes de soumission ont été faites sur invitation à :

- Dion Peintures
- SA-Peint mobile
- Entreprise Daniel Letarte
- Yvon Couture Inc. - corrosion industrielle
- Versailles (48)
- Aluma Systems
- Groupe GL Lefebvre

ATTENDU que les deux soumissions reçues seront versées aux archives de la Municipalité;

Soumissionnaires

- Entreprise Daniel Letarte 80 689,46\$
- Groupe GL Lefebvre 57 430,01\$

CONSIDÉRANT la recommandation suite à l'analyse des soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

DE RETENIR la plus basse soumission conforme soit celle de Groupe GL Lefebvre au montant de 57 430,01\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

2022-236

10.2. **RÉPARATION ÉGOUT AU 104 RUE DU PARC**

CONSIDÉRANT la facture de A. & J.L. Bourgois Ltée datée du 17 octobre 2022 relative aux travaux de réfection de 4 branchements et d'une partie de conduite du réseau d'égout située dans le croissant face au 104 rue du Parc;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 65219 au montant de 27 094,01\$ plus taxes à A. & J.L. Bourgois Ltée, pour les travaux de réfection d'égout effectués sur la rue du Parc entre le 14 et le 19 septembre 2022.

ADOPTÉ

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2022-237

12.1. **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE - FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ - NOMINATION**

CONSIDÉRANT qu'un Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale est en élaboration par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères est un partenaire de la MRC pour l'application dudit programme;

CONSIDÉRANT qu'un fonctionnaire désigné des municipalités partenaires de la MRC doit être nommé afin d'agir à titre de fonctionnaire désigné dans le cadre de l'application dudit programme;

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Ménard
et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité de Verchères afin d'agir à titre de fonctionnaire désigné dans le cadre de l'application du *Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale* à être adopté par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC);

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉ

2022-238

12.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 577-2022 SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE - RESPONSABLE DE L'APPLICATION - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 577-2022 sur l'interdiction des sacs de plastique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner le fonctionnaire responsable de son application;

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement, responsable de l'application du règlement no 577-2022 sur l'interdiction des sacs de plastique.

ADOPTÉ

2022-239

12.3. OFFICIER DÉSIGNÉ À LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (LIBRE ÉCOULEMENT, OBSTRUCTION DANS UN COURS D'EAU)

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement, officier désigné à la MRC de Marguerite-D'Youville responsable pour l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales. L'inspectrice adjointe en bâtiment et urbanisme, madame Josianne Boisseau étant déjà désignée officier substitut dans ce dossier suite à la résolution 013-2022.

ADOPTÉ

2022-240

12.4. REPRÉSENTANT AU COMITÉ COURS D'EAU DE LA MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE - NOMINATION

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Ménard

et résolu unanimement :

DE NOMMER au sein du Comité cours d'eau de la MRC de Marguerite-D'Youville, madame Isabelle Millette, Directrice aux travaux publics et monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement, substitut au dossier.

ADOPTÉ

2022-241

12.5. **MÉSENTENTES - LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES - NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE**

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement, pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.

La compétence de la personne désignée est élargie à l'ensemble des propriétaires du territoire de la municipalité.

Que la rémunération et les frais admissibles dans ce dossier sont les suivants :

- Ouverture du dossier : 100,00\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 35,00\$/h
- Déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.) transmission de document, etc.) : selon les coûts réels.
- Frais de déplacement; 0,50\$/km.

ADOPTÉ

2022-242

12.6. **INSPECTEUR - RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS - DÉSIGNATION**

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

DE NOMMER le fonctionnaire municipal monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement en remplacement de monsieur Brunelle et est autorisée à effectuer les inspections, les saisies et la délivrance des constats d'infraction le tout, conformément audit Règlement pour l'application de la Loi visant favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

ADOPTÉ

2022-243

12.7. **PRÉCISION CONCERNANT L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE LOTISSEMENT, CONSTRUCTION, PERMIS ET CERTIFICATS - NOMINATION**

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

DE PRÉCISER que les personnes suivantes sont considérées comme inspecteur en bâtiment et ont l'autorité d'appliquer les règlements de zonage, lotissement, construction, permis et certificats de la Municipalité de Verchères et d'émettre des constats d'infraction au besoin.

- Monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement
- Madame Josianne Boisseau, inspectrice adjointe en bâtiment et urbanisme

ADOPTÉ

2022-244

12.8. INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL - NOMINATION

Consentement à ce qu'un fonctionnaire ou officier de la municipalité agisse comme inspecteur métropolitain local et acceptation de la délégation des responsabilités d'inspecteurs métropolitains en chef et adjoint – Article 64 de la LAU.

VU le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et le règlement 2020-85 adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci;

VU l'article 4.3 du règlement 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

ATTENDU l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Ménard
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement ;

QUE la Municipalité de Verchères consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE la Municipalité de Verchères informe la Communauté métropolitaine de Montréal que la personne suivante agit à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire :

- Monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉ

2022-245

12.9. **RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA ZONE INONDABLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - CMM-NOMINATIONS**

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement, responsable du dossier de la zone inondable à la CMM et de nommer madame Josianne Boisseau, inspectrice adjointe en bâtiment et urbanisme comme substitut dans ce dossier.

ADOPTÉ

2022-246

12.10. **RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DES REJETS À L'ÉGOUT À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - CMM - NOMINATION**

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, inspecteur en bâtiment et urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Mohcine El Assal, Directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment et environnement, comme substitut dans ce dossier. La Directrice aux travaux publics, madame Isabelle Millette étant déjà nommée la responsable de l'application du règlement des rejets à l'égout à la CMM en vertu de la résolution 012-2022.

ADOPTÉ

2022-247

12.11. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Brunelle, secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Mohcine El Assal, secrétaire au sein du Comité consultatif d'urbanisme et de nommer madame Josianne Boisseau en substitut au dossier.

ADOPTÉ

2022-248

12.12. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 09-2022 | 659 RUE VIATEUR-PARADIS**

À l'immeuble sis au 659 rue Viateur-Paradis formé du lot 5 218 659, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet d'installer une bonbonne de propane sur le côté latéral droit du bâtiment principal à 0.88 m de la ligne de propriété au lieu du 3 m réglementaire.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure DM 09-2022 pour l'installation d'une bonbonne de propane sur le côté latéral gauche du bâtiment principal à 0.88 m de la ligne de propriété, conditionnellement à fournir par l'installateur, une attestation de conformité de l'installation de la bonbonne qui répondra au code CAN/CSA-B149.

ADOPTÉ

2022-249

12.13. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 10-2022 | 618 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 618 route Marie-Victorin formé du lot 5 218 514, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet d'installer une conduite de ventilation sur le côté latéral gauche du bâtiment principal avec un empiètement de 0,20 m dans la marge autorisée de 1,40 m de la ligne de propriété.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure DM 10-2022 pour installer une conduite de ventilation sur le côté latéral gauche du bâtiment principal avec un empiètement de 0,20 m dans la marge autorisée de 1,40 m de la ligne de propriété, conditionnellement à fournir, par l'installateur, une attestation de conformité de l'installation de la hotte selon la norme NFPA96.

ADOPTÉ

2022-250

12.14. **DEMANDE D'AFFICHAGE | 618 ROUTE MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT une demande d'affichage pour le nouveau commerce au 618 route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la nouvelle enseigne sur poteau, tel que proposée sur la soumission de Enseignes Créatif Concept datée du 7 septembre 2022.

ADOPTÉ

2022-251

12.15. **AUTORISATION D'UNE DEMANDE À LA MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE POUR LA RÉALISATION D'UN CARNET DE SANTÉ POUR BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL EN VUE DE LA PRÉPARATION AUX TRAVAUX DE RESTAURATION PATRIMONIALE DU MOULIN À VENT DE VERCHÈRES**

CONSIDÉRANT le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) mis en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

CONSIDÉRANT que le Moulin à vent de Verchères a été classé par le ministère de la Culture et des Communications en 1983 et qu'il est situé dans un site patrimonial cité en 2011 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères désire procéder à des travaux de restauration patrimoniale du Moulin à vent de Verchères ;

CONSIDÉRANT que le Moulin à vent de Verchères est admissible au volet 1b du PSMMPI pour 50 % des interventions admissibles ;

CONSIDÉRANT que la production d'un carnet de santé pour bâtiment non résidentiel est une intervention admissible au volet 1b et s'élève au montant de 13 300,00 \$ taxes non incluses ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la MRC de Marguerite-D'Youville, l'autorisation de faire produire un carnet de santé pour bâtiment non résidentiel en vertu du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

DE DEMANDER également à la MRC de Marguerite-D'Youville sa participation financière à hauteur de 50% pour les coûts dudit carnet, en vue de la préparation des travaux de restauration patrimoniale du Moulin à vent de Verchères.

ADOPTÉ

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-252

13.1. PROGRAMME D'ACHAT D'OEUVRE D'ART 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis en place une politique d'achat d'œuvre d'art pour encourager les artistes locaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite à l'analyse des œuvres soumises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE FAIRE l'acquisition de l'œuvre intitulée «Verchères sous microscope» de Patricia Gauvin au coût de 1 700\$.

ADOPTÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2022-253

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h 45.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle,
Maire

Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #5649 AU #5655

CHÈQUES #5680 AU #5807

CHÈQUES #5813 AU #5845

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	988.85 \$
PR	VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	1 147.57 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	20 463.13 \$
PR	BELL CANADA	TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES)	143.96 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	864.97 \$
PR	CHAPUT AUTOMOBILE INC.	LOCATION DODGE RAM 1500 CLASSIC OCTOBRE 2022 (16 DE 24)	905.17 \$
PR	GLOBALPAYMENTS	FRAIS PAIEMENTS SEPTEMBRE 2022 (9 ET 10 DE 12)	68.44 \$
PR	PAYSAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM) PAIEMENT DIRECT	6.21 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES OCTOBRE 2022 (10 DE 12)	747.34 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE OCTOBRE 2022 (10 DE 12)	16 079.73 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	51 077.00 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	COUR MUNICIPALE MRC - QUOTE-PART 2021 (3 DE 3)	2 195.34 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	CONTRAT 2022 - INFORMATIQUE ULTIMA - ARCHIVES	1 303.33 \$
PR	DIALOGUE HEALTH TECHNOLOGIE	PAE SEPTEMBRE 2022 (9 DE 12) PROTECTION INCENDIE	114.98 \$
PR	INFO PAGE INC.	IPA UTILISATEUR OCTOBRE 2022 PROTECTION INCENDIE	138.14 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (EAU POTABLE)	571.66 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (EAUX USÉES)	1 353.26 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - OCTOBRE 2022	19 660.83 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE DU 9/08/2022 AU 21 ST-PASCAL, 24/08/2022 CASERNE, 9/09/2022 AU 36 RUE DALPÉ, 21/09/2022 AU 617 RUE DUVERNAY, 22/09/2022 AU 617 RUE DUVERNAY, 23/09/2022 AU 617 RUE DUVERNAY	4 590.00 \$
PR	PNEUS BÉLISLE BOUCHERVILLE	CREVAISON (V-48-22) RAM 1500 BLANC 2012	142.51 \$
PR	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	ADOBE CREATIVE CLOUD (COMMUNICATION), SPOTIFY MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE), ÉQUIPEMENT WONDESHAPE (ÉDITEUR DE VIDÉOS), ZOOM CONFÉRENCE À DISTANCE - LOISIRS, RÉFRIGÉRATEUR (BUREAU DU MAIRE), PIQUETS DE TENTE (LOISIRS)	650.88 \$
PR	BRAVAD TECHNOLOGIES	CELLULAIRES (COMMUNICATION ET TRAVAUX PUBLICS)	350.02 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	HEURES PRÉPAYÉES - ENTRETIEN INFORMATIQUE	2 874.38 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LICENCE SÉCURITÉ BITDEFENDER GRAVITY (COMMUNICATION)	373.67 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	TABLETTE - VERCHÈRES LAP-08 ADMINISTRATION	1 575.95 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	ADRESSE DNS DYNAMIQUE (1 AN)	17.24 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	SURFACE STATION D'ACCUEIL	206.94 \$
PR	PAGENET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION OCTOBRE 2022 (10 DE 12)	55.93 \$
PR	MARTIN MASSICOTTE	SERVICES PROFESSIONNELS - PÉRIODE DU 29/08/2022 AU 30/09/2022	172.46 \$
PR	CAROLE DULUDE (PETITE CAISSE)	PÉRIODE OCTOBRE - ADMINISTRATION	105.05 \$
5649	RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT	QUOTE-PART 2022 (4 DE 4)	246 609.00 \$
5650	RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	MÉDAILLES POUR CHIENS / CHATS JUILLET À SEPTEMBRE 2022	6 660.25 \$
5651	NATHALIE GEMME	ACTIVITÉ CULTURELLE DU 11/10/2022	350.00 \$
5652	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBVENTION (2 DE 2)	10 000.00 \$
5653	ANIMATION CLIN D'OÏEL INC.	ANIMATION BIBLIOTHÈQUE DU 22/10/2022	595.08 \$
5654	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	338.50 \$
5655	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	338.50 \$
5680	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE / RAPPORT DU 647 MARIE-VICTORIN	371.25 \$
5681	DLTINC 9139-1896 QC INC.	CONTRAT - INFORMATIQUE (INTERNET) - FACTURÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE	417.77 \$
5682	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION - INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC 14 ET 15 DÉCEMBRE 2022	350.50 \$
5683	COL BLEU	CHAUSSURES	217.50 \$
5684	MARTIN & LÉVESQUE (1983) INC.	VÊTEMENTS PROTECTION INCENDIE	55.08 \$
5685	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	834.28 \$
5686	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 30/07/2022 AU 581 MARIE-VICTORIN, DU 9/09/2022 AU 36 RUE DALPÉ	1 560.00 \$
5687	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	276.79 \$
5689	CITOYEN	PROGRAMME 2022 - COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ - REMBOURSÉ PAR LA MRC	100.00 \$
5690	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE / RAPPORT DU 5 RUE HENRI-LAPIERRE	573.75 \$
5691	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	DÉPÔT FEU D'ARTIFICE DU 29/10/2022 350 ^E ANNIVERSAIRE	5 748.75 \$
5692	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	PAIEMENT FINAL FEU D'ARTIFICE DU 29/10/2022 350 ^E ANNIVERSAIRE	5 748.75 \$
5693	CADRES VERBEC INC.	IMPRESSION VERCHÈRES (20 X 25)	258.46 \$
5694	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBVENTION AUTRES - FESTIVAL JEUNESSE 2022	200.00 \$
5695	PIZZ VERCHÈRES	DÎNER FORMATION POMPIERS DU 25/02/2022	382.46 \$
5696	CITOYENS (14)	SUBVENTION SPORTS JEUNES	599.50 \$
5710	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	77.74 \$
5711	SNOC 1954 INC.	ENTRETIEN PARCS - POTEAU LAMPADAIRE NOIR (PARC PASSE-PARTOUT)	1 356.70 \$
5712	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES BASSIN D'EAU DE LAVAGE - USINE FILTRATION (USI-025F)	8 048.25 \$
5713	FRANÇOIS PARENT	ACTIVITÉ MARCHÉ FERMIER - PRÉSENTATION DE BOSSA MOKA	1 000.00 \$
5714	ERIC DERKZEN VAN ANGERON CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX	ACTIVITÉ MARCHÉ FERMIER - FATHER'N SON	600.00 \$
5715	BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE	FRAIS D'EXPLOITATION PÉRIODE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE 2022	2 399.69 \$
5716	PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES	DERNIER VERSEMENT SUBVENTION	8 700.00 \$
5717	S.T.R. MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.)	PROBLÈME INTERNET LE 16/09/2022 CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	149.47 \$
5718	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLES GAZ	86.58 \$
5719	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	COPIES DE MUTATION SEPTEMBRE 2022 (9 DE 12)	45.00 \$
5720	BRENNTAG CANADA INC.	CHLORE USINE FILTRATION	908.30 \$
5721	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU -COMPTEUR PÉRIODE 30/06/2022 AU 31/08/2022	292.60 \$
5722	FLOTS DE PAROLES	SPECTACLE POUR ENFANTS LE 29/10/2022 350 ^E ANNIVERSAIRE	250.00 \$
5723	BALAYAGES RIVE-SUD INC.	BALAYAGE DE RUES	5 380.83 \$
5724	SOLENO SERVICE INC.	ENTRETIEN PLAQUE DE RETENUE RUE DALPÉ, NETTOYAGE DES UNITÉS PLUVIALES RUE DALPÉ ET ST-ALEXANDRE	3 683.51 \$
5725	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	ENTRETIEN (V-36-11) DOMPEUR	326.96 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #5649 AU #5655

CHÈQUES #5680 AU #5807

CHÈQUES #5813 AU #5845

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
5726	LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.	ENTRETIEN BANDES DE LA PATINOIRE	1 726.92 \$
5727	OUTILS PIERRE BERGER INC.	ENTRETIEN DE LA PATINOIRE - RIVEST	85.37 \$
5728	LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC.	LOCATION PERCEUSE POUR RÉSERVOIR D'EAU PRESSURISATION ÉGOUT JOSEPH-BERTRAND, PLAQUE VIBRANTE AVANCÉE DE TROTTOIR (ÉCOLE)	365.28 \$
5729	LES JARDINS PROVOST	DÉCORATIONS AUTOMNE	427.70 \$
5730	ANTONIO MOREAU SPORT (1984) LTÉE	VÊTEMENTS VOIRIE	547.24 \$
5731	ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC.	ENTRETIEN (V-34-11) F-550 SOUDER SUPPORT DE CYLINDRE DE FLÈCHE	234.55 \$
5732	ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES (MANCHONS)	1 410.28 \$
5733	9118-0679 QUÉBEC INC.	BATTERIE SYSTÈME D'ALARME MAIRIE	80.37 \$
5734	KARINE BRODEUR	FRAIS DÉPLACEMENT / REPAS FORMATION - SOMUM À VICTORIAVILLE	190.69 \$
5735	EMCO CORPORATION	PIÈCES ET ACCESSOIRES USINE FILTRATION	108.93 \$
5736	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) SEPTEMBRE (9 DE 12)	296.50 \$
5737	GROUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN (V-44-19) JOHN DEERE 5085E	549.00 \$
5738	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN (V-42-17) CARAVANE 2014, (V36-11) DOMPEUR	121.49 \$
5739	TENAQUIP LTD	VESTES (4) DE SÉCURITÉ, PEINTURE	211.87 \$
5740	DEMIX AGRÉGATS	PIERRE- SABLE RÉPARATION RUE MADELEINE	688.56 \$
5741	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE PASSERELLE LOUIS-GUERTIN/MARIE-VICTORIN, RÉPARATION ÉGOUT AU 145-155 JOSEPH-BERTRAND ET RUE MADELEINE	8 785.21 \$
5742	ENVIRO SANI-NORD	NETTOYAGE PRÉVENTIF 2022 (SANITAIRE -RUES ST-BENOIT, ST-ALEXANDRE, DALPÉ, BOUSQUET, COMBINÉS RUES CARIGNAN, MATHIEU-BINET, VIATEUR-PARADIS)	18 483.01 \$
5743	VILLE DE ST-AMABLE	ENTRAIDE DU 9/09/2022 AU 36 RUE DALPÉ, DU 30/07/2022 AU 581 MARIE-VICTORIN, DU 2/08/2022 AU 1138 MARIE-VICTORIN, DU 694 SECON-RUISSEAU À CALIXA-LAVALLÉE - FACTURÉ	2 790.00 \$
5744	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	ACTIVITÉ KARATÉ (1 DE 2)	1 105.00 \$
5745	INDY-CO INC.	MUR DE SOUTÈNEMENT STE-FAMILLE (STAT-022-02)	100 763.66 \$
5746	FRANÇOIS MARTINEAU PHARMA INC.	AUTRES BIENS NON DURABLE/ADMINISTRATION, PHOTOS 350 ^E ANNIVERSAIRE	31.61 \$
5747	CG PONTS ROULANTS ET PALANS INC.	INSPECTION ANNUELLE DE L'APPAREIL DE LEVAGE - GARAGE	488.64 \$
5748	BURO & CIE	FOURNITURES DE BUREAU ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, LÉGISLATION	935.45 \$
5749	JOURNAL DE LA RELÈVE INC.	APPEL D'OFFRES - ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES	528.89 \$
5750	BRUNO ROY - BATTEUR-PERCUSSIONNISTE	ACTIVITÉ - DIMANCHES CULTURELS DU 2/10/2022	574.88 \$
5751	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	839.66 \$
5752	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	293.07 \$
5753	ANDRÉ LAROUCHE	REPAS FORMATION 2/10/2022 À BOUCHERVILLE	30.39 \$
5754	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE / RAPPORT DU 616 AU 618 MARIE-VICTORIN	540.00 \$
5755	PAVAGE AXION INC.	PAVAGE MONTÉE DU MOULIN (INFR-169R)	226 512.05 \$
5756	BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE	1 045.12 \$
5757	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	467.44 \$
5758	CONSEIL, 7596. VERCHÈRES	SUBVENTION AUTRES - SOUPER DU 24/06/2022	300.00 \$
5759	GLS	FRAIS DE TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	118.50 \$
5760	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULES (3) PROTECTION INCENDIE	482.90 \$
5761	ETIENNE BUJOLD	FRAIS DÉPLACEMENT CONGRÈS AQLM À ST-HYACINTHE LE 15/09/2022, AOÛT À OCTOBRE 2022, PERMIS DE BOISSON 350 ^E ANNIVERSAIRE, MATÉRIEL COURS DE DESSIN	190.65 \$
5762	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	502.03 \$
5763	LOCATION ET CONSTRUCTION JACQUES FRÉCHETTE INC.	LOCATION ROULOTTE PÉRIODE DU 14/09/2022 AU 14/10/2022 (VOIRIE)	431.16 \$
5764	LOGICIELS SPORT-PLUS INC.	FRAIS D'UTILISATION PLATEFORME OCTOBRE 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023	4 683.48 \$
5766	MULTI-SURFACES GIGUÈRE INC.	ENTRETIEN - TERRAIN SOCCER (3 DE 3)	1 908.96 \$
5767	OPÉRATION NEZ ROUGE CONTRECOEUR	SUBVENTION AUTRES - AIDE FINANCIÈRE	500.00 \$
5768	PRODUCTION DIO	VERCHÈRES EN MUSIQUE DU 24/08/2022 ET DU 31/08/2022	3 506.74 \$
5769	RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES	LICENCES DE CHIENS / CHATS DE JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2022	890.00 \$
5770	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	263.25 \$
5771	SR IMPRIMERIE	PANNEAU - VERCHÈRES À DÉCOUVRIR, SERVICE DES LOISIRS COMMUNAUTAIRES, CARTES D'AFFAIRES (10), AFFICHE À LA BIBLIOTHÈQUE - SIGNALISATION	2 632.87 \$
5772	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE LE REFLET OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2022 ET JANVIER 2023	370.27 \$
5773	SUZANNE GINGRAS	RÉPARATION DU DÉCOR DU 350 ^E ANNIVERSAIRE	122.98 \$
5774	SYLVAIN BISSONNETTE ENR	TRAVAUX PEINTURE (GALERIE/MARCHES) AU 596 MAIRE-VICTORIN PRESBYTÈRE	3 449.25 \$
5775	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET PLANIFICATION DU CHANGEMENT DES MEMBRANES ET PROGRAMMATION POUR UTILISATION BASSIN TEMPORAIRE USINE FILTRATION	16 961.69 \$
5776	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 21 ET 22/09/2022 AU 617 RUE DUVERNAY	1 560.00 \$
5777	ALIMENTATION ÉLIZABETH MÉNARD INC.	AUTRES BIENS NON DURABLES/ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, INCENDIE, LOISIRS, NOUVEAUX ARRIVANTS	388.49 \$
5778	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5779	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5780	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5781	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5782	HUGO LEFORT	ACHAT MUFFLEUR CITERNE (1-07-07)	497.11 \$
5783	NUMÉRICOM SURVEILLANCE INC.	CAMÉRAS CHALET PASSE-PARTOUT / PISCINE	3 265.94 \$
5785	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	871.58 \$
5786	IMPRIMERIE MULTIPRESS INC.	SCAN DE PLANS - FACTURÉ	59.91 \$
5787	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	596.22 \$
5789	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, VOIRIE, PARCS, RÉSEAU AQUEDUC	550.67 \$
5790	SOLUTION G. PAQUETTE	TRAVAUX SPÉCIAUX - COLONIE DE CASTORS SUR DEUX EMPLACEMENTS	4 369.05 \$
5791	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES SYSTÈME ET VENTILATION USINE FILTRATION, RÉFECTION BASSIN D'EAU DE LAVAGE USINE FILTRATION (LUSI-025F)	9 244.00 \$
5792	PLOMBERIE PHILAUDACE INC.	REMPLACEMENT COMPTEUR D'EAU AU 371 PETIT-COTEAU, 168 CALIXA-LAVALLÉE - FACTURÉ ET AU 149 RANG SAINT-JOSEPH	830.92 \$
5793	ANDRÉ LAROUCHE	BALAYEUSE POSTE DE POMPIER	168.74 \$
5794	SANIXEL INC.	SACS À DÉCHETS - PARCS , PRODUITS MÉNAGERS MAIRIE	138.32 \$
5795	MATÉRIEL PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	PARCS - FIBRE À JEUX CERTIFIÉE	3 649.71 \$
5796	LES TAMBOURS DU PATRIMOINE	DÉPÔT ACTIVITÉ DU 29/10/2022 350 ^E ANNIVERSAIRE (GROUPE PERCUSSIONS)	499.75 \$
5797	LES TAMBOURS DU PATRIMOINE	PAIEMENT FINAL - ACTIVITÉ DU 29/10/2022 350 ^E ANNIVERSAIRE (GROUPE PERCUSSIONS)	1 499.25 \$
5798	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE POUR AVANCÉES (ÉCOLE)	2 965.21 \$
5799	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES (3)	150.00 \$
5800	ISABELLE MILLETTE	FRAIS DÉPLACEMENT DU 1/08/2022 AU 30/09/2022, TOILES VÉHICULES (V-47-21) DODGE RAM 2021, (V40-16) F-150, (V-48-22) RAM 1500 BLANC 2012, (V-34-11) F-550, (V-41-16) F-150	1 789.04 \$
5801	SR IMPRIMERIE	COROPLASTS (2) FÊTE 350 ^E ANNIVERSAIRE AUTOMNE	280.54 \$
5802	LES TRAITS D'UNION	SUBVENTION AUTRES - AIDE FINANCIÈRE	962.70 \$
5803	SERVICE LOCATION TAPIS COMMERCIAL INC.	LOCATION ET SERVICE PÉRIODE DU 1/08/2022 AU 30/09/2022 PROTECTION INCENDIE	172.43 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #5649 AU #5655

CHÈQUES #5680 AU #5807

CHÈQUES #5813 AU #5845

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
5804	CATSPORTS INC.	MATÉRIEL LOISIRS	106.82 \$
5805	MAXIME GUÉVIN	COURS DE SKATE - INITIATION	1 000.28 \$
5806	CG PONTS ROULANTS ET PALANS INC.	RÉPARATION APPAREIL DE LEVAGE (GARAGE)	551.88 \$
5807	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER OCTOBRE 2022 (10 DE 12)	196.33 \$
5813	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION - TONDEUSE MANUELLE - REMBOURSÉ PAR LA MRC	100.00 \$
5814	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5815	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5816	CITOYEN	PROGRAMME RÉNOVATION SECTEUR DU VIEUX VILLAGE DEMANDE 2021-0550/2022-0150	1 800.00 \$
5817	BIONEST INC.	ENTRETIEN UV RÉALISÉ 7/10/2022 - FACTURÉ (1102, 1106, 1021 MARIE-VICTORIN, 119, 140, 204, 720, 777 TERRES-NOIRES, 292 MTÉE MOULIN)	2 735.91 \$
5818	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	349.24 \$
5819	COPICOM INC.	COPIES FACTURÉES PÉRIODE DU 24/05/2022 AU 23/08/2022 - LOISIRS	73.88 \$
5820	PRODUCTION DIO	VERCHÈRES EN MUSIQUE DU 17/08/2022	1 753.37 \$
5821	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5822	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	212.96 \$
5823	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	170.00 \$
5824	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	DÉFIBRILLATEUR MAIRIE(ADMINISTRATION)	2 190.85 \$
5825	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	FOURNITURE DE BUREAU PROTECTION INCENDIE	63.27 \$
5826	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	381.21 \$
5827	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5830	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	4 516.56 \$
5831	TETRA TECH QI INC.	ANALYSE DES COUPS DE BÉLIER GÉNÉRÉS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE LORS DE PANNES ÉLECTRIQUES	1 437.18 \$
5832	ENTR ARBRES ET TERRAINS BISSONNETTE INC.	TRAVAUX D'ESSOUCHAGE LE 22/07/2022 PRÈS 327, 343 TERRES-NOIRES, TRAVAUX ARBORICOLES ABATTAGE 1 FRÊNE PARC JEAN XXIII 2/08/2022, ÉRABLES (2) PARC FRANÇOIS-CHAGNON 15/08/2022, TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT 22 ET 24/08/2022 PASSERELLE RELIANT MAIRE-VICTORIN ET LOUIS-GUERTIN	6 967.49 \$
5833	PRODUCTIONS OYEZ, OYEZ INC.	ANIMATION HISTORIQUE 29/10/2022 350 ^E ANNIVERSAIRE	11 382.53 \$
5834	PATRICIA GAUVIN	PROGRAMME D'ACHAT ŒUVRE D'ART 2022	1 700.00 \$
5835	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	75.00 \$
5836	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE / RAPPORT DU 634 AU 636 MARIE-VICTORIN	675.00 \$
5837	CASTSPORTS. INC.	MATÉRIEL LOISIRS	311.07 \$
5838	ÉTIENNE BUJOLD	FRAIS DÉPLACEMENT DU 29/09/2022 CONGRÈS À ST-HYACINTHE, CAFÉ	85.10 \$
5839	GALERIE D'LA CÔTE INC.	COURS AQUARELLE	600.00 \$
5840	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5841	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
5842	CITOYEN	RETOUR CLÉ DE TENNIS	20.00 \$
5843	9254-8783 QUÉBEC INC. (LIGNES MASKA)	LIGNAGE DE RUES - CONTRAT S22-06-03	33 043.85 \$
5844	THÉÂTRE TORTUE BERLUE	ANIMATION BIBLIOTHÈQUE DU 01/10/2022	533.48 \$
5845	CREUSAGE R L - AQUEDUC & ÉGOUTS	CREUSAGE PNEUMATIQUE (465 TERRE-NOIRES,66, 67-73 CALIXA-LAVALLÉE, 374 RUE DESMARAIS, RUE DUVERNAY COIN CALIXA-LAVALLÉE, MARIE-VICTORIN COIN HENRI-LAPIERRE)	3 003.73 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	6 413.94 \$
		SALAIRES	146 538.23 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	49 513.37 \$
		TOTAL:	1 166 722.41 \$

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussigné, Carole Dulude, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 octobre 2022

Carole Dulude
Greffière et Directrice Générale

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUES #5788 (1 DE 2)
CHÈQUES #5828, #5829 (2 DE 3)

CHÈQUES ANNULÉS #5688
#5688
#5765

LE CHÈQUE #5696 EST LA SOMME DES CHÈQUES #5696 AU #5709